

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
MINI-FÊTE FORAINE DE LA TOUSSAINT
PARKING DU STADE DEFERRARI
CORNICHE BONAPARTE**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 65 du 03 février 2015 réglementant le stationnement payant en parkings,
VU notre arrêté N°661 en date du 08 octobre 2018 relatif à l'occupation du domaine public autorisant la mini-fête foraine du Lundi 15 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018
VU la demande datée du 04 octobre 2018 du service animation de la ville,
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des caravanes participant à la mini-fête foraine de la Toussaint.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Pour permettre l'installation de plusieurs caravanes des forains participants à la mini-fête foraine de la Toussaint qui se déroulera sur une partie du boulo-drome – Allée Alfred Vivien, **le stationnement de tous véhicules est interdit à l'intérieur du périmètre délimité par des barrières sur le côté Sud du parking payant du Stade Deferrari – Corniche Bonaparte.**

DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 AU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville qui délimitera la zone d'interdiction.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

10 OCT. 2018

Fait à Bandol, le

Jean Paul JOSEPH
Maire de Bandol



Pour le Maire
Valérie BOURON
8^{ème} Adjointe
Déléguée à la sécurité

Réf AP/

Hôtel de Ville – 83150 BANDOL – Téléphone : 04 94 29 12 30 – Télécopie : 04 94 29 12 61